

Centre Aéré 2018

Conditions générales

- 1) Les dossiers d'inscription devront être déposés en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.
- 2) **Dépôt des dossiers avant le 08 juin 2018 (date limite)**
- 3) **Les inscriptions s'entendent à la semaine et non à la journée.**
- 4) **Tout dossier devra être obligatoirement accompagné du règlement du séjour.**
- 5) En application des règles de la comptabilité publique, tout paiement sera transmis à la Trésorerie de Lorgues pour encaissement immédiat (encaissement à la date d'inscription).
- 6) Toute demande de remboursement devra être justifiée par la production d'un certificat médical ou sur présentation d'un motif réel et sérieux (mutation, décès...)

Et sera accompagné du reçu original délivré par la Mairie lors de l'inscription.

Les demandes déposées en Mairie seront transmises à la perception qui procèdera au remboursement.

Un délai de carence de 3 jours sera automatiquement appliqué à tout remboursement.

Exemple : absence de 4 jours consécutifs = 1 jours remboursé.

M. et /ou Mme Déclare(nt) avoir pris connaissance des présentes dispositions.

A Taradeau, le

Signature (s) :